

Crédit de Fr. 345'000.- HT des Services industriels pour l'extraction et le remplacement de la pompe du forage S3 situé aux Prés-Roses

1. INTRODUCTION

Les puits à grande profondeur S1, S2 et S3 ont été mis en service au début des années 1990. Le concept retenu à l'époque prévoyait de suspendre les pompes à 120 m de profondeur à un tuyau flexible DN100 mm en caoutchouc vulcanisé et fibres de polyester tressées de marque « Foraduc ». Les câbles d'alimentation des pompes et les sondes ont été attachés à ce tuyau au moyen de sangles prévues à cet effet.

2. TRAVAUX

En 2010, plusieurs pannes sur la pompe du puits S3 situé aux Prés-Roses ont fortement perturbé l'exploitation de celui-ci jusqu'à son arrêt. Dès lors, l'extraction de la pompe était inévitable. Lors des travaux préparatoires, il a été constaté que les câbles électriques et les sangles s'étaient détachés. La pompe était bloquée. Vu la situation, l'extraction avec des moyens conventionnels n'était pas possible. Une entreprise spécialisée dans les forages a été contactée pour faire une proposition permettant d'extraire cette pompe.

Après extraction, il sera nécessaire de réaliser une étude avec le bureau d'ingénieurs mandaté lors de la réalisation des puits. Il s'agira de déterminer l'opportunité de changer ou pas la technologie du tube souple de refoulement de la pompe « Foraduc ». Le devis ci-dessous tient compte de la variante la plus élevée avec le remplacement du tube souple par un tube rigide.

Cette demande de crédit concerne uniquement le puits S3. Le cas échéant, l'extraction des pompes des puits S1 et S2 fera l'objet d'une demande de crédit séparée si l'ampleur des travaux est identique à celle du puits S3.

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant des travaux est estimé à Fr. 345'000.- HT. Il se compose comme suit :

- travaux d'extraction	Fr. 160'000.-*
- pompe	Fr. 35'000.-
- tuyau de refoulement	Fr. 90'000.-
- travaux d'autogruie	Fr. 7'000.-
- raccordement électrique	Fr. 5'000.-
- raccordement hydraulique	Fr. 5'000.-
- contrôle caméra après travaux	Fr. 5'000.-
- honoraires	Fr. 30'000.-
- réserve, divers et pour arrondi	Fr. 8'000.-
TOTAL HT	Fr. 345'000.-

* L'offre a été faite par une société spécialisée dans les forages suite au passage de la caméra. Elle tient compte d'une extraction de la pompe en 50 heures. La société émet toutefois des réserves en cas d'imprévus lors de cette extraction. Le cas échéant, un tarif horaire pour l'extraction est prévu. Il est de Fr. 690.- HT pour toute la machinerie et de Fr. 185.- HT pour le personnel d'exploitation des équipements.

Le détail des travaux peut être consulté sur rendez-vous préalable aux SID.

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de mai 2011 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

Le crédit de Fr. 345'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 27'600.- par année. Il n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau potable.

4. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 juin 2011